

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrêté n°2026_277
Feuillet n°086

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/VS

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, l'organisation de la fête de la musique le 20 juin 2026 et le cyclo Roubaix/ Wimereux le 21 juin 2026, sur la Place Albert 1^{er} à Wimereux

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de prendre des mesure afin de faciliter le parfait déroulement de ces 2 animations et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de permettre l'installation du car-podium et du matériel nécessaire aux manifestations, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, considérés comme gênants,

- Place Albert 1^{er} y compris le petit parking latéral situé à côté de la salle des Fêtes,
- du vendredi 19 juin 2026 à 15 h 00 au lundi 22 juin 2026 à 17 h 00.

Article 2 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de stationnement interdit ainsi que des barrières pour la fermeture de la place.

Article 3 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

VU, le D.G.S.,

#signature#